

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 septembre 2025

RÉSILIENCE DES INFRASTRUCTURES CRITIQUES ET RENFORCEMENT DE LA CYBERSÉCURITÉ - (N° 1112)

Adopté

N° CS151

AMENDEMENT

présenté par
Mme Ferrari

ARTICLE 9

Au début de l'alinéa 5, supprimer les mots :

« Les communautés d'agglomération ne comprenant pas au moins une commune de plus de 30 000 habitants, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement, en lien avec l'amendement déposé sur l'article 8 du présent texte, vise à revenir à la rédaction initiale du texte et garantir sa cohérence.